



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2026.

Titre et objet : **RÈGLEMENT CA-2026-467 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.**

Ce règlement vise notamment un emprunt au montant de 5 457 000 \$.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 20 au 24 juillet 2026, et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 22 septembre 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 24 septembre 2026
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière